

La Gazette par Grey ^{10th} & ^{10th} ^{July}, ce 29 Septembre 1793

72

Mon très cher ami,

L'espoir tardif de quelques beaux jours
a multiplié autour de moi les projets de
promenade, dont je ne trouve appui à
prendre un bon point avec les plus grands
de notre bande, ma femme étant de plus
en plus condamnée par sa santé à une
vie très sédentaire. Aussi n'ai-je pas
pour l'instant, le loisir de répondre, comme
j'aurais voulu à votre bonne lettre du
15 de ce mois qui m'a fait le plus grand
plaisir en annonçant l'achèvement de votre
retranchement et la joie de votre retour au
milieu des vôtres. Je embarras seulement vous
dire le peu que j'avois sur le cas proposé
par Jean et touchant son commandement ou le
point d'entrer au service militaire. Je croie
fort malheureusement que mes souvenirs ne
soient plus assez sûrs ou précis pour
vous appeler la lumière complète.

Cette question des inscriptions sollicitées
au corps de sermie de deux ans nous a
portent été soumise plusieurs fois en
Conseil de Faculté. Mais il me semble que
nous n'avons jamais abouti à une solution

ferme. Nos chers d'avis, pour la plupart,
que le principe d'égalité consacré et
appliqué par la dernière loi de recrutement,
commandait une solution libérale; que
nos étudiants, restant dans le droit
commun pour le service militaire, deserved
conserver, comme tout le monde, la liberté
d'employer leurs loisirs éventuels à
préparer leurs examens de droit ~~de~~
même qu'il autres peuvent continuer un
emploi de ni quelconque, sous la seule
réservation des exigences de la discipline militaire,
que les règlements de l'armée sont chargés
d'assurer; et ce, d'autant plus que
l'ancienne défense de prendre des inscriptions
n'avait jamais frappé que les engagés
conditionnels d'un an, ou après un, les
dispensés de l'art. 21 de la loi de 1889
et se trouvant aujourd'hui sans portée.
Celle était notamment l'opinion de votre
doyen, qui en avait tiré toutes les conséquences
logiques, s'il n'eût dépendu que de lui.
Cependant une tendance déficiente et même
opposée s'est manifestée dans un circulaire
du Ministère de l'Instruction publique, que

approuvant des Instructions du Ministère de la
Guerre, s'est montrée défavorable à toute
prise d'inscription aux Facultés par des militaires,
non officiers, en cours de service de deux ans.
Cette circulaire n'étant pas absolument nette,
et paraissant illogique, notre Faculté a demandé
qu'elle fût rapportée. Mais rien n'a été fait
que je sache, le Ministère de l'Instruction publique
ne paraissant pas avoir un avis décisif sur la question.
Dans l'état actuel des choses, notre Secrétaire
ce me semble a déclaré qu'il se consultait
comme lui par la circulaire non rapportée et
que il ne voyait pas pourquoi l'on pourrait
d'inscriptions à celui qu'il devrait être en
cours de service militaire de 2 ans. Il faudrait
donc que le candidat fût dispensé de sa
situation militaire pour être admis à prendre
inscription à Nancy. Si non, si
vraiment on ne peut empêcher son
pour notre Doyen, qui n'intervenait pas en ce
sens prohibitif, mais par le Secrétaire de Faculté.
On a dit, d'ailleurs, qu'il n'y en avait pas
de même partout, et qu'à Paris notamment,
les inscriptions étaient tolérées en ce sens.
Elle fut a, ~~l'art. 21~~ été contestée pour Paris
dans certain rapport de M. Lyon-Caen.
Le seul moyen d'être fixé, serait pour
le candidat, de se faire renseigner par le
Secrétaire de la Faculté ou d'aller s'inscrire
sans de Nancy dans le cas qu'une instruction

Mais en moyen offre l'inconvénient qu'en
cas de Secritain s'ajoute toute possibilité
d'inscription, qui, autrement, reste susceptible
d'être acceptée par ignorance de la situation.

Tout ce que nos souvenirs en ce
cours si l'avoue, me permettent seulement
de vous dire que le moment de votre
Nancy, si chercha à me faire si à l'égard
sans preuve en son m'usa en ce particulier
Et si j'obtiens l'espoir d'un meilleur
solution, je vous en informerais sans délai.

Nous devons rendre à Nancy le
30 Septembre ou le 5 Octobre pour la
 reprise des études de nos enfants. On
profite de quelques jours de grand air
pour se débarrasser un peu de la longue
partie morte de ces hamides vacances.

Nous avons été émus, comme vous
du coup de foudre qui a frappé le Pella.

Mon beau-père Bernard était précisément
dans votre très-proche voisinage avec sa
calle Beaupin, ferait s'illuminer comme
lui. Nous le avons beaucoup mes dons en
monats fut douloureux pour eux. Les

jeunes gens sont vraiment admirables de
fi de générosité et de courage quand mis

Esprons que toute ce noble qualités portent
leurs fruits sur un nouveau terrain. Mais quel charme
maintenant!

Et un bon nos souvenirs et vous pour
le dire vous si mes vœux ma bien cordiale amitié

F. G. G. G.

Remettez lui toute ma reconnaissance et ma reconnaissance à Duchy